



Dettes envers le syndic suite vente

Par **jeanloc55**, le **24/08/2016** à **18:12**

Bonjour,

Je viens de vendre un appartement au moi de juillet avec le prélèvement des dettes envers le syndic (opposition du syndic), hors celui ci vient me réclamer 158 euros à posteriori? alors que l'acte de vente n' est t-il pas censé solder tout dû envers cet organisme ?

Dois je régler ce montant ?

Merci d'avance pour vos réponses

Par **youris**, le **24/08/2016** à **18:16**

bonjour,

la dette n'était peut-être pas connue lors de l'établissement de l'état daté ou il s'agit d'un oubli. quoi qu'il en soit, si le syndic peut justifier cette somme, vous devrez payer.

imaginez que l'erreur soit dans l'autre sens, vous n'hésiteriez pas malgré la vente à en demander le remboursement.

salutations